

Bourse Proximité

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offrir une bourse sous forme d'allocation au logement à un étudiant inscrit dans un programme
Nombre	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2
Montant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 2000\$, réparti en 2 sessions (automne et hiver)
Conditions d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tout étudiant nouvellement admis à temps plein à un programme conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) en première année, à la session d'automne, au Cégep La Pocatière – Campus du Témiscouata; ▪ L'étudiant doit habiter à une distance de 59 km ou moins du Cégep La Pocatière – Campus du Témiscouata; ▪ Avoir déposé une demande d'admission au SRACQ; ▪ Être officiellement inscrit au Cégep La Pocatière – Campus du Témiscouata le 20 septembre pour la session d'automne et le 15 février pour la session d'hiver.
Donateur	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cégep de La Pocatière
Processus d'attribution	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un(e) technicien(ne) en administration de l'organisation scolaire analyse les demandes avant le 15 avril et effectue les validations auprès du registraire; ▪ Tirage au sort parmi les étudiants admissibles avant le 30 avril; ▪ L'étudiant reçoit la confirmation qu'il a reçu la bourse.
Remise	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La bourse sera remise à l'étudiant qui a confirmé sa fréquentation scolaire à la session d'études. Les versements se feront dans le mois suivant la fréquentation scolaire à l'automne et à l'hiver. ▪ À l'automne (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 20 septembre); et à l'hiver (après la confirmation de la fréquentation scolaire du 15 février) de chaque année; ▪ À l'automne, c'est lors d'une cérémonie officielle que le versement de 1000 \$ est effectué en présence de représentants du Campus du Témiscouata ; ▪ À l'hiver, le deuxième versement de 1 000 \$, les étudiants peuvent récupérer leur chèque directement à la Fondation ou au Campus du Témiscouata.